

Au deuxième sommet, que les deux dirigeants ont tenu à Reykjavik (Islande) les 11 et 12 octobre 1986, l'Union soviétique a proposé d'éliminer toutes les armes nucléaires au cours d'une période de dix ans; quant à eux, les États-Unis ont préconisé de faire disparaître tous les missiles balistiques pendant cette même période. MM. Reagan et Gorbatchev se sont alors entendus pour ramener à 6 000 et à 1 600 le nombre d'ogives et de lanceurs stratégiques, respectivement, au cours des cinq premières années. Les négociations ont toutefois échoué sur la question de l'IDS que les Soviétiques liaient à tout accord éventuel sur les armes offensives.

Certains progrès ont été accomplis au chapitre des forces stratégiques, pendant le sommet de Washington qui a eu lieu du 7 au 10 décembre 1987. À l'issue de la rencontre, les superpuissances ont convenu de ce qui suit : réduire de moitié les arsenaux stratégiques offensifs; fixer à 6 000 le nombre maximal d'ogives, celui des bombardiers et des missiles balistiques intercontinentaux ou lancés depuis un sous-marin (ICBM et SLBM) ne devant pas dépasser 1 600; limiter à 4 900 le nombre d'ogives montées sur ICBM et SLBM (de part et d'autre, on pourra posséder 1 100 missiles de croisière air-sol); réduire de moitié le nombre de gros ICBM soviétiques et le ramener ainsi à 154, chacun pouvant emporter dix ogives; limiter à la moitié de ce qu'elle était alors la charge utile éjectable totale des missiles ICBM et SLBM soviétiques; fixer un plafond distinct (indépendamment des 6 000 ogives mentionnées plus haut) pour les missiles de croisière mer-sol nucléaires à longue portée (SLCM); et convenir de certaines méthodes pour vérifier le respect d'un accord. En outre, les deux camps se sont entendus sur les "règles de décompte" à employer pour établir combien chaque type de missile balistique serait censé transporter d'ogives.

Malgré tout, un certain nombre de litiges demeuraient sur des aspects critiques, ce qui a porté de nombreux observateurs à douter que les superpuissances en arrivent à un accord en 1988. Mentionnons notamment les suivants :

- les méthodes à employer pour vérifier si le plafond fixé pour les SLCM est respecté, vu qu'il est difficile de faire la distinction